

Pourquoi la Commission Economie ? Mot de Pierre BEGUERY, élu référent

« Lors de l'élaboration du SCoT, les élus avaient insisté sur la responsabilité des territoires pour créer les conditions favorables de leur développement dans un contexte d'interrelation forte entre les différents secteurs de la région grenobloise. C'est dans cette continuité que s'inscrit la Commission Economie. Elle a pour vocation d'informer et d'échanger autour des problématiques rencontrées en matière de développement économique mais aussi de constituer un lieu d'exploration des solutions visant à faciliter la mise en œuvre du SCoT concernant l'aménagement des espaces économiques dédiés ou les projets inter - territoriaux. »

Pierre BEGUERY
Elu à l'EP SCoT
Référent de la Commission économie



Quel est le contexte ?

Le territoire de la région grenobloise, à partir d'un socle industriel ancien, s'est construit sur un **modèle économique « productif et public »** témoignant de sa capacité à créer de la richesse. On assiste à un ancrage important des fonctions métropolitaines, notamment marqué par la dynamique du triptyque « Innovation - Recherche - Industrie ». Par conséquent, la population active et les emplois sont caractérisés par un haut niveau de qualification, avec notamment 20% de cadres (moyenne régionale : 15%).

Toutefois, l'**économie présentielle** (commerces, services, BTP, emplois publics, artisanat...), qui se construit autour de la captation de la richesse créée par l'économie productive, reste à consolider et à structurer d'avantage.

Par ailleurs, la **dynamique démographique** et la **croissance d'emplois** sont inférieures à la moyenne régionale. Selon l'INSEE, la région grenobloise a gagné 0,55% habitants / an entre 2006 et 2011 (moyenne régionale : +0,87%) et 0,50% d'emplois / an sur la même période (moyenne régionale : +0,70%). Neuf actifs sur dix travaillent et résident au sein de la région grenobloise, constituant ainsi un bassin d'emplois.

La polarisation importante de l'emploi dans les espaces urbains implique un phénomène de dépendance des territoires. De **nombreux flux pendulaires** (domicile travail) sont réalisés quotidiennement avec notamment près de 75000 navetteurs effectuant des trajets entre les différents secteurs de la région grenobloise.

Les espaces économiques dédiés, qui représentent actuellement plus de **4 800 ha**, regroupent près de **60% de l'emploi total** de la région grenobloise et enregistrent, selon les typologies d'activités, une **densité moyenne de 25 à 30 emplois par hectare**. Ils accueillent **67%** des emplois du **secteur métropolitain**, **58%** des emplois du **secteur productif** et **35%** des emplois du secteur **présentiel**.

La région grenobloise possède une **multitude de sites économiques**, aux vocations, profils et rayonnement différenciés, ce qui implique des **logiques de développement adaptées**.

Quelle est la stratégie du SCoT ?

Le SCoT porte l'ambition d'aller vers une économie toujours plus **innovante** et **diversifiée** en se donnant les moyens d'une **croissance qualitative et solidaire**.

Pour ce faire, le Document d'Orientations et d'Objectifs invite les territoires à **conforter l'attractivité métropolitaine** en développant conjointement économies présentielle et productive : par le renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique, d'une part et par le confortement de l'innovation et les transferts de technologies d'autre part.

Il ambitionne également **d'assurer un développement économique équilibré** en favorisant l'essor des emplois dans les territoires périphériques à la Métro (1/3- 2/3) et maintenant voire en améliorant le niveau actuel des emplois localisés en espaces urbains mixtes (2/3 pour la Métro - 1/3 hors Métro).

Pour cela, le SCoT propose pour chaque secteur, une répartition de l'enveloppe foncière économique libre et mobilisable. Celle-ci tient compte d'**objectifs de mixité fonctionnelle** : il s'agit d'autoriser les activités économiques non nuisantes à l'intérieur des espaces urbains mixtes, pour réserver les espaces dédiés à l'accueil d'activités non compatibles avec la proximité de l'habitat.

Par ailleurs, il fait la distinction entre les espaces économiques d'enjeu stratégique à l'échelle de la RUG et les espaces d'intérêt local. Des objectifs d'intensification, d'amélioration de la densité moyenne d'emploi par hectare, de réhabilitation des friches et de performances énergétiques doivent également permettre de réduire la consommation d'espace de ces zones.

Il propose également une **ouverture progressive et coordonnée** de ces espaces dédiés, en inscrivant d'abord à l'urbanisation la moitié de l'enveloppe disponible, pour les dix prochaines années ; la seconde moitié constitue une réserve inscrite en zone de future urbanisation ou en zone agricole ou naturelle. Le SCoT offre ensuite la possibilité de **recharger cette enveloppe** lorsque 70% des espaces auront été consommés. Bien entendu, une opportunité économique importante et nécessitant la mise à disposition de foncier rendra aussi possible l'ouverture exceptionnelle de terrains nouveaux.

Quelles sont les priorités de la Commission ?

- Faciliter les modalités de répartition du foncier économique disponible, à l'échelle des secteurs
- Préciser les principes de densification des zones d'activités
- Maintenir et développer l'activité économique au sein du tissu résidentiel (espace mixte) – *en lien avec les Commissions Commerce et Urbanisme*
- Prendre en compte les critères environnementaux et énergétiques dans l'aménagement des zones d'activités – *en lien avec la Commission Environnement*
- Identifier et coordonner les besoins fonciers nécessaire aux activités de logistique et de transport de marchandises - *en lien avec la Commission Déplacements*

Les participants à la 1er Commission Économie :

GERBE Henri (Bièvre Valloire), BERBIERI Jérôme (CAPV), ROSTAING-PUISSANT Michel (CAPV), BEGUERY Pierre (Grésivaudan), SOUBEYROUX Jean-Louis (CAPV), CHASSAGNE Claudine (Grésivaudan), PETEX Valérie (Grésivaudan), VERGNOLLE Michel (Grésivaudan), DINI Gérard (Métro), CROCE Jérôme (Bièvre Valloire), RAMBAUD Didier (Bièvre Valloire).
Excusés : HUGELE Fabrice, GOY Olivier, GRANDFERRY Guillaume, DANGLES Didier, NEUDER Yannick.

BOURDOT Michel (Bièvre Valloire), RILLH Dominique (CAPV), TOURETTE Laurette (CAPV), ALEXANDRE Olivier (EP SCoT), PEZET-KUHN Murielle (AURG), COLLEU Philippe (AURG), BONOMI Stéphane (Métro), AUGER Philippe (EP SCoT), MACHENOT Stéphanie (EP SCoT), DORVILLE Maxime (EP SCoT), JACOMETTI Pierre (DTT), BILLARD Sophie (Bièvre Valloire), BERTRAND David (Bièvre Valloire), MAGNIER Bruno (Métro), ANTZOULATOS Tonis (Grésivaudan), PARAMUCCHIO Julien (Grésivaudan), HENRY Maële (Métro), GUILLY Laurent (Sud Grésivaudan), MAURY Pascale (Métro)

>> Pour prolonger le débat :

<http://www.scot-region-grenoble.org/>